

Service de Taxi Social – La Navette

Article 1 : Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les modalités et conditions des prestations de transport social proposées par l'ASBL "La Fabrique de l'Emploi" (ci-après nommée "la Navette") à ses bénéficiaires.

Article 2 : Description des services

La Navette propose un service de taxi social destiné à faciliter les déplacements des personnes en situation de précarité ou de mobilité réduite. Ce service inclut :

1. **Transport** : Facturation au kilomètre.
2. **Accompagnement** : Service d'accompagnement personnalisé, facturé à l'heure.

Article 3 : Tarifs

Les tarifs appliqués sont les suivants :

- **Prix au kilomètre** : 0,4293 € (indexé trimestriellement en fonction des tarifs légaux).
- **Accompagnement** : 8,50 € par heure, fractionnable par demi-heure.

Ces tarifs peuvent évoluer en fonction des indexations trimestrielles ou des ajustements réglementaires. Les bénéficiaires seront informés de tout changement de tarif avec un préavis d'au moins 15 jours.

Article 4 : Modalités de paiement

Les paiements s'effectuent selon les modalités suivantes :

- **Paiement par Bancontact** : Le paiement doit être effectué directement en fin de course. Aucun paiement en espèces ne sera accepté.
- **Paiement par facturation** : Un délai de 15 jours calendrier est accordé. Cette modalité est strictement réservée aux bénéficiaires :
 - Sous administration de biens.
 - En incapacité physique ou mentale d'effectuer un paiement immédiat.
 - Ou dans toute autre situation particulière justifiée et validée par l'ASBL.

En cas de retard de paiement, des frais administratifs peuvent être appliqués, conformément aux dispositions légales ou contractuelles en vigueur.

Article 5 : Réservation et annulation

- **Réservation** : Les courses doivent être réservées au minimum 3 jours à l'avance ou maximum 3 semaines avant la date effective de la course.
- **Annulation** : Toute annulation doit être signalée au moins 24 heures avant l'heure prévue. En cas de non-respect de ce délai, une indemnité forfaitaire de 5 € pourra être facturée.

Article 6 : Absence lors de la prise en charge

En cas d'absence du bénéficiaire lors de la prise en charge, un avis de passage sera laissé par le chauffeur. Conformément aux conditions spécifiées dans le document, un premier rappel sera effectué. À partir du second rappel, les frais de la course initiale seront facturés, même en cas d'absence du bénéficiaire.

Après trois avis de passage non suivis de prise en charge, l'ASBL se réserve le droit de refuser toute nouvelle commande de course.

Article 7 : Obligations de l'ASBL

L'ASBL s'engage à :

- Fournir un service de qualité, dans le respect des horaires convenus.
- Garantir la sécurité des bénéficiaires tout au long de la prestation.
- Assurer la confidentialité des données personnelles des bénéficiaires.

Article 8 : Obligations du bénéficiaire

Le bénéficiaire s'engage à :

- Respecter les horaires de prise en charge.
- Régler les prestations conformément aux tarifs et modalités convenus.
- Informer l'ASBL de tout changement susceptible d'affecter la prestation (changement d'adresse, retard, etc.).

Article 9 : Responsabilité

L'ASBL ne pourra être tenue responsable en cas de retard dû à des circonstances indépendantes de sa volonté (conditions météorologiques, trafic, etc.). En cas d'accident, les bénéficiaires sont couverts par l'assurance de l'ASBL conformément à la législation en vigueur.

Article 10 : Réclamations

Toute réclamation relative au service doit être adressée par écrit à l'ASBL dans un délai de 7 jours suivant la prestation. L'ASBL s'engage à traiter toute réclamation dans les meilleurs délais.

Article 11 : Modification des CGV

Les présentes CGV peuvent être modifiées à tout moment par l'ASBL. Les nouvelles CGV seront applicables dès leur publication et communiquées aux bénéficiaires.

Article 12 : Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes CGV sont soumises au droit belge. Tout litige relatif à leur interprétation ou à leur exécution sera de la compétence exclusive des tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Liège.

Article 13 : Confidentialité et Protection des Données

La Navette respecte la législation belge sur la protection des données. Les données collectées dans le cadre de la prestation de services sont traitées de manière confidentielle et ne sont en aucun cas transmises à des tiers, sauf consentement préalable du client.